

Hong Kong Daily

# Zoom sur l'agriculture

Mardi 13 décembre 2005

## ***Le bal est ouvert***

### **Cérémonie d'ouverture**

Différents intervenants se sont succédés à la tribune : M. John Tsang, Chef de l'exécutif de Hong Kong, Chine (Président de la Conférence), M. Pascal Lamy (Directeur Général de l'OMC), Mme Amina Mohamed (Présidente du Conseil Général, représentante permanente du Kenya à l'OMC) et M. Supachai Panichpakdi (Secrétaire Général de la CNUCED).

### **L'enjeu de la 6<sup>ème</sup> Conférence : une feuille de route claire pour 2006**

Les intervenants ont tous insisté sur la nécessité de garantir le succès de la Conférence pour « *montrer que l'OMC est vivante et se porte bien* » selon les termes du Président Tsang.

Les négociations partiront du projet de Déclaration ministérielle proposé par M. Lamy et Mme Amina Mohamed. Sur le fond, ce texte permet de voir clairement où existent les convergences et où subsistent les divergences entre Etats membres. Les intervenants ont souligné par ailleurs que ce projet de texte était le résultat d'un travail transparent de tous les membres. Ils ont encouragé les membres à conserver l'esprit d'ouverture et d'engagement qui a animé les discussions à Genève et permis la rédaction du projet.

L'enjeu de la Conférence est de se mettre d'accord sur une feuille de route claire pour les travaux de 2006, et pouvoir terminer le cycle de négociations actuelles à l'horizon fin 2006.

En termes de stratégie de négociation, la priorité doit selon M. Lamy être donnée à l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA) et au paquet développement. L'avancée dans les autres domaines de négociation, en particulier les services, apparaît conditionnée à des résultats dans les trois premiers domaines. Les progrès déjà réalisés ces derniers jours ont été salués, notamment les initiatives louables concernant le paquet développement.

### **Le commerce, moteur du développement**

Les différents intervenants ont rappelé l'importance que revêtait pour eux le développement et en particulier l'objectif de réduction de la pauvreté, ainsi que le rôle du commerce pour atteindre cet objectif en stimulant la croissance économique. La Chine, pays hôte de la Conférence, a d'ailleurs été présentée comme le symbole d'un succès économique basé sur un commerce libre et ouvert. Mme Amina Mohamed a souligné qu'il était nécessaire pour le développement d'améliorer l'accès au marché et d'augmenter l'aide au commerce. En matière d'accès au marché, l'élément le plus important est l'agriculture et en particulier le coton. D'autre part, l'assistance technique, le renforcement des capacités commerciales et l'aide pour les

échanges devraient permettre d'aider les pays en développement à profiter des opportunités offertes par l'amélioration de l'accès au marché.

### **Des coûts d'ajustement pour les pauvres comme pour les riches**

Le Président Tsang a reconnu que la mise en place d'un commerce libre et ouvert pouvait entraîner des coûts d'ajustement non négligeables. Pour lui, la réponse n'est pas de fuir le commerce mais de réaliser des réformes dans le bon ordre. M. Lamy a également exhorté les pays membres à être courageux et à prendre des risques calculés, y compris politiques, pour garantir le succès de la Conférence et donner la chance d'avoir « *un commerce libre et équitable pour le développement* ».

## **L'accès au marché au cœur des négociations**

### **L'UE répond au G20 et aux USA**

L'UE a profité du lancement officiel de la 6<sup>ème</sup> Conférence de l'OMC pour présenter au cours d'une conférence de presse son offre sur l'agriculture.

L'UE répondait ainsi à l'interpellation adressée hier par le G20, représenté par le Brésil et les Etats-Unis.

Américains et Brésiliens ont en effet insisté hier, au cours de conférences de presse, sur le fait qu'une conclusion satisfaisante pour tous du cycle de Doha dépendait largement de l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés. Selon Rob Portmann, le négociateur américain, « *90% de l'accord agricole est conditionné par le pilier accès aux marchés* ». « *Le moteur des négociations est l'agriculture et son starter l'accès au marché* » a renchéri le Ministre Amorim, négociateur du Brésil. Pour lui, seule l'Union européenne peut débloquer la situation en étant plus ambitieuses sur l'agriculture.

### **L'UE affirme l'ambition de sa proposition sur l'accès au marché**

L'intervention de l'UE de ce matin était largement destinée à montrer l'ambition de son offre sur l'accès au marché. Elle a commencé par souligner qu'à elle seule, elle importait l'équivalent de 37 milliards d'euros de produits agricoles en provenance des PED, soit quasi exactement la valeur des importations en provenance des PED des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada, du Japon et de la Nouvelle-Zélande réunies –qui s'élève selon l'UE à 38 milliards d'euros.

Elle a par ailleurs tenté de montrer par des exemples chiffrés à quel point l'offre en matière d'accès au marché qu'elle soumet actuellement sur l'agriculture entraînerait des impacts conséquents sur le prix mondial et les échanges agricoles mondiaux.

Utilisant un modèle de l'OCDE, l'UE a comparé le prix mondial de plusieurs produits agricoles selon trois scénarii : 1) pas de concessions supplémentaires dans le cadre de l'OMC, 2) l'élimination des subventions à l'exportation uniquement, 3) l'élimination des subventions à l'exportation et la mise en œuvre de son offre en termes d'accès aux marchés. Selon ce modèle, le troisième scénario incluant la mise en place de l'offre de l'UE sur l'accès au marché se traduirait pour la plupart des produits par une augmentation du prix mondial plus importante que dans le cadre du second scénario incluant uniquement la suppression des subventions à l'exportation. Les augmentations de prix les plus importantes, entre 6% et 8%, concerneraient le beurre, le fromage et la poudre de lait écrémé. Pour la viande de bœuf également, l'augmentation du prix serait non négligeable (3-4%).

L'UE a par ailleurs montré que la mise en place de l'offre européenne aurait des impacts importants sur les échanges internationaux. Elle a choisi de présenter plus particulièrement les cas de la viande de bœuf et de volaille. Pour cela, elle a également présenté 3 scénarii, 1) le statu quo, 2) la mise en place de la dernière réforme de la PAC et 3) la mise en place de son offre agricole à l'OMC. Ce troisième scénario entraînerait une augmentation importante des importations

européennes de viande de bœuf – autour de 1 million de tonnes, alors que la mise en place de la réforme de la PAC n'entraînerait qu'une augmentation de 0,2 million de tonnes des importations européennes. S'agissant de la viande de volaille, l'UE a montré que son offre entraînerait une baisse significative de ses exportations, autour de 0,4 millions de tonnes, alors que la réforme de la PAC n'entraînerait qu'une baisse de ses exportations de 0,1 million de tonne. Selon elle, ces impacts sur les échanges internationaux de viande de bœuf et de volaille sont avant tout le résultat de la baisse des droits de douane qui, en entraînant une baisse des prix à l'importation, conduirait à une augmentation des volumes importés.

### **En soulignant qu'une libéralisation bénéfique résultait de progrès sur les trois volets de la négociation**

Tout en tentant de rassurer ses partenaires commerciaux sur l'ambition de son offre en termes d'accès au marché, l'UE a souligné que les bénéfices de la libéralisation sont le résultat d'une approche équilibrée de progrès sur les trois volets de la négociation agricole.

Elle a ainsi critiqué une étude de la Banque Mondiale qui estime que 93% des bénéfices de la libéralisation commerciale résultent des progrès en termes d'accès au marché et que d'autoriser plus de 2% des lignes tarifaires à être qualifiées de produits sensibles annulerait de façon substantielle les bénéfices de l'accès au marché.

L'UE a déploré que cette étude soit souvent utilisée par ses partenaires commerciaux pour dénoncer l'insuffisance de son offre. Selon l'UE, cette étude de la Banque mondiale est très contestable. L'UE a en effet estimé que les effets de la réforme de la PAC ont démontré le contraire : les prix de soutien ont chuté, la production a baissé, la consommation a augmenté entraînant une augmentation des importations européennes, et ce même en l'absence de réduction tarifaire. De plus, elle a opposé à la Banque Mondiale une étude de l'USDA qui estime que les bénéfices de la libéralisation proviennent à 32% de la réduction des soutiens internes et à 54% de la suppression des subventions aux exportations.

### **Le match de ping-pong continue**

Forte de cet argument, l'UE a montré que la réforme de la PAC s'est traduite par une baisse conséquente des soutiens internes et des subventions aux exportations. Sur ces deux points, l'UE a donc estimé avoir déjà fait les efforts nécessaires, gardant une marge de manœuvre importante pour les négociations actuelles.

L'UE a par contre estimé que ce n'était pas le cas de ses partenaires commerciaux. Selon elle, toute avancée dans les négociations est conditionnée à des concessions parallèles de la part de ses partenaires commerciaux, surtout les Etats-Unis, sur les soutiens internes et les subventions à l'exportation.

L'UE a donc renvoyé la balle aux Etats-Unis et au G20 qui l'accusait de bloquer les négociations par une offre insuffisante en termes d'accès au marché. Le match de ping-pong que déplorait hier un représentant ACP continue...

### **Amélioration de l'accès au marché ou accélération de l'érosion des préférences pour les pays ACP**

L'amélioration de l'accès au marché - plus spécifiquement la réduction des droits de douane NPF<sup>1</sup> - constitue aujourd'hui un des points majeurs de la négociation. Cependant, pour les pays ACP, dont la plupart bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés (en particulier au marché européen), cette réduction des droits NPF conduit mécaniquement à une érosion de leurs marges préférentielles. Ceci est sans doute l'une des questions essentielles pour le groupe ACP qui devra sans doute orienter sa position de négociation sur ce pilier, en lien avec la question des produits sensibles.

-----  
<sup>1</sup> Nation la plus favorisée

## Le cas de la banane

L'érosion des préférences a fait l'objet de longues discussions informelles ce matin au sein du Groupe ACP dans le cas précis de la banane. Le régime européen d'importation de la banane a fait l'objet au cours des dernières années d'une série de contentieux à l'OMC, remettant en cause les préférences accordées aux bananes ACP. Pour se mettre en conformité avec les décisions successives de l'ORD, l'UE est dans l'obligation de passer d'un régime de quotas à un régime uniquement tarifaire et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2006. De fait, ce changement de régime doit se traduire par une révision du droit de douane appliqué aux importations de bananes dollars (en provenance des pays producteurs d'Amérique latine), droit de douane qui doit permettre à la fois de maintenir les parts de marché des producteurs de bananes dollars et celles des ACP. Depuis quelques mois, le débat se focalise sur le niveau de ce droit. Après une première proposition européenne et deux procédures d'arbitrage demandées par les producteurs latino-américains, le niveau de tarif actuellement sur la table est de 176 Euros/tonne<sup>2</sup>. Si ce niveau de tarif ne satisfait de fait aucune des parties en présence (les pays latino-américains le considérant trop élevé et les pays ACP trop bas), le groupe ACP est toutefois préoccupé par deux points majeurs : (i) le risque que ce niveau fasse encore l'objet de négociations à la baisse entre l'UE et les pays plaignants ; (ii) le risque que si l'UE refuse de négocier avec les pays latino-américains, cela puisse mettre en danger la dérogation « Cotonou »<sup>3</sup> obtenue à Doha.

<sup>2</sup> Pour rappel, le taux actuel (avant passage à un système tarifaire unique) est de 75 €/tonne pour les producteurs latino-américains. Alors que ces derniers souhaitent rester le plus proche de ce niveau de tarif, les pays ACP quant eux militent en faveur d'un taux le plus élevé possible (230€/tonne).

<sup>3</sup> La dérogation obtenue lors de la 4<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC à Doha correspond au droit pour l'UE de maintenir jusqu'au 31/12/07 son régime de préférences commerciales non réciproques dont bénéficient les pays ACP.

Les consultations informelles menées ce jour semblent indiquer que l'approche de l'UE est de ne pas négocier à la baisse ce tarif, de le mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>4</sup> (conformément à son obligation de passer à un régime tarifaire unique) puis d'évaluer dans les prochains mois les effets en termes de redistribution des parts de marché entre les deux groupes de producteurs (bananes dollars – bananes ACP) ; les résultats permettant ensuite de rectifier à la hausse ou à la baisse le tarif de 176€.

Le fait que l'UE décide d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ce niveau de tarif, et donc de ne pas répondre favorablement à la demande des pays latino-américains de négocier ce tarif à la baisse, pourrait les amener à saisir l'ORD. Tout semble montrer que, même si le verdict était défavorable, l'UE ferait appel de la décision (appel suspensif). Les deux années de répit permettraient de mettre en place les APE et donc de ne plus dépendre de la dérogation « Cotonou ».

## Vers une consolidation historique du G90, G33 et G20 : un mariage de raison ?

La fin de cette première journée de la conférence s'est achevée sur une réunion entre le G90, le G33 et le G20 qualifiée par le ministre brésilien Mr. Celso Amorim d'« historique ». Si les pays du G20 et du G33 semblent très enthousiastes à l'idée de disposer du soutien du groupe Africain, des PMA et des ACP, notamment sur la question des Produits Spéciaux (PS) et du Mécanisme Spécial de Sauvegarde (MSS), la question des préférences semble toutefois constituer, pour certains pays ACP, un point de divergence majeur. Reste à voir si les intérêts communs des différents groupes parviendront à prendre le dessus sur les divergences en présence.

**Anne Wagner (GRET), Arlène Alpha (GRET), Vincent Fautrel (CTA), en direct de Hong Kong**

<sup>4</sup> En tant que tarif non consolidé.